RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU TARN COMMUNE DE CASTELNAU DE LÉVIS

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cing, le sept avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du premier avril deux mille vingt-cinq.

**Président:** Patrice DELHEURE

Secrétaire de séance : François COLLADO

Membres présents: Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGE, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

## Membres absents excusés: Elsa KLAVUN procuration à Marion **BORTHELLE**

Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
17	1	18

## Le quorum est atteint.

## 02 19 2025 Subvention Clé des champs :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 15 756 € (quinze mille sept cent cinquante-six euros) correspondant à la part communale de l'accueil des enfants de Castelnau de Lévis pour l'année 2024.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.

Le secrétaire de séance François COLLADO

Le Maire. Patrice DELHEURE

La présente delibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux deva<del>nt le Trib</del>unal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : https://www.telerecours.fr/